



À Vous la parole!

(Charles Allen, président par intérim)

C'est déjà annoncé. L'année 2003 sera une année de négociation pour le renouvellement de notre convention collective. À moins, bien sûr, qu'une autre prolongation..... Mais n'anticipons pas.

D'ailleurs, une prolongation est à toutes fins impensable. Il faut donc se préparer à négocier énergiquement et avec détermination. Notre convention collective a vieilli et a maintenant besoin de s'ajuster à une réalité de travail qui tend à changer à la vitesse grand « V ».

Ce nouveau contrat de travail régira notre vie au travail pour au moins trois ans. Pour certains il s'agira d'une première prise de conscience de la réalité du monde du travail d'une personne salariée du soutien scolaire. Pour la majorité, ce sera la suite normale des choses assaisonnée de l'espoir d'améliorations substantielles au niveau du salaire et des conditions de travail en général. Pour d'autres, ce sera le dernier avant la prise d'une retraite bien méritée. Quel que soit le résultat de cette négociation cependant, nous savons toutes et tous qu'il va falloir « faire avec ».

Vos représentantes et représentants ont donc à cœur de bien se préparer avant d'entreprendre ce long processus. Pour ce faire, vos porte-parole syndicaux se tournent vers vous afin de bien connaître votre quotidien et vos suggestions pour l'améliorer.

Votre syndicat organisera donc, dans les

semaines à venir, des rencontres de type informel afin d'échanger avec vous.

Pour faciliter le déroulement de ces rencontres, les personnes seront rassemblées par groupes d'emplois apparentés. Les idées retenues lors de ces discussions seront ultimement ramenées en assemblée générale spéciale pour en faire un cahier de revendications. Il sera, par la suite, présenté aux diverses instances de la CSN qui négocie directement au niveau national. L'horaire de ces rencontres vous parviendra sous peu. Certains groupes ont déjà reçu l'invitation à ces rencontres.

Votre syndicat est un instrument démocratique qui vous appartient et par lequel vous avez le droit et le devoir de vous exprimer. Vos représentants syndicaux ne possèdent pas la science infuse et ne prétendent pas connaître l'ensemble de tous vos problèmes vécus au quotidien. Il est donc primordial que vous veniez en parler.

Dès aujourd'hui, nous vous invitons à regarder votre travail avec un œil syndical afin d'analyser tout ce qui va et tout ce qui ne va pas dans vos conditions de travail actuelles.

Rappelez-vous que vos idées pour améliorer les choses seront la pierre d'assise des prochaines négociations.

Au plaisir de vous voir bientôt.

DANS CE NUMÉRO :

La négociation et les organismes impliqués	2-3
Équité salariale	2
Intérim au Comité exécutif de l'APPA	2
Les organismes patronaux	3
Les organismes syndicaux	3
À venir	4

SOMMAIRE :

Organigramme des organismes impliqués.

Les enquêtes sont terminées.

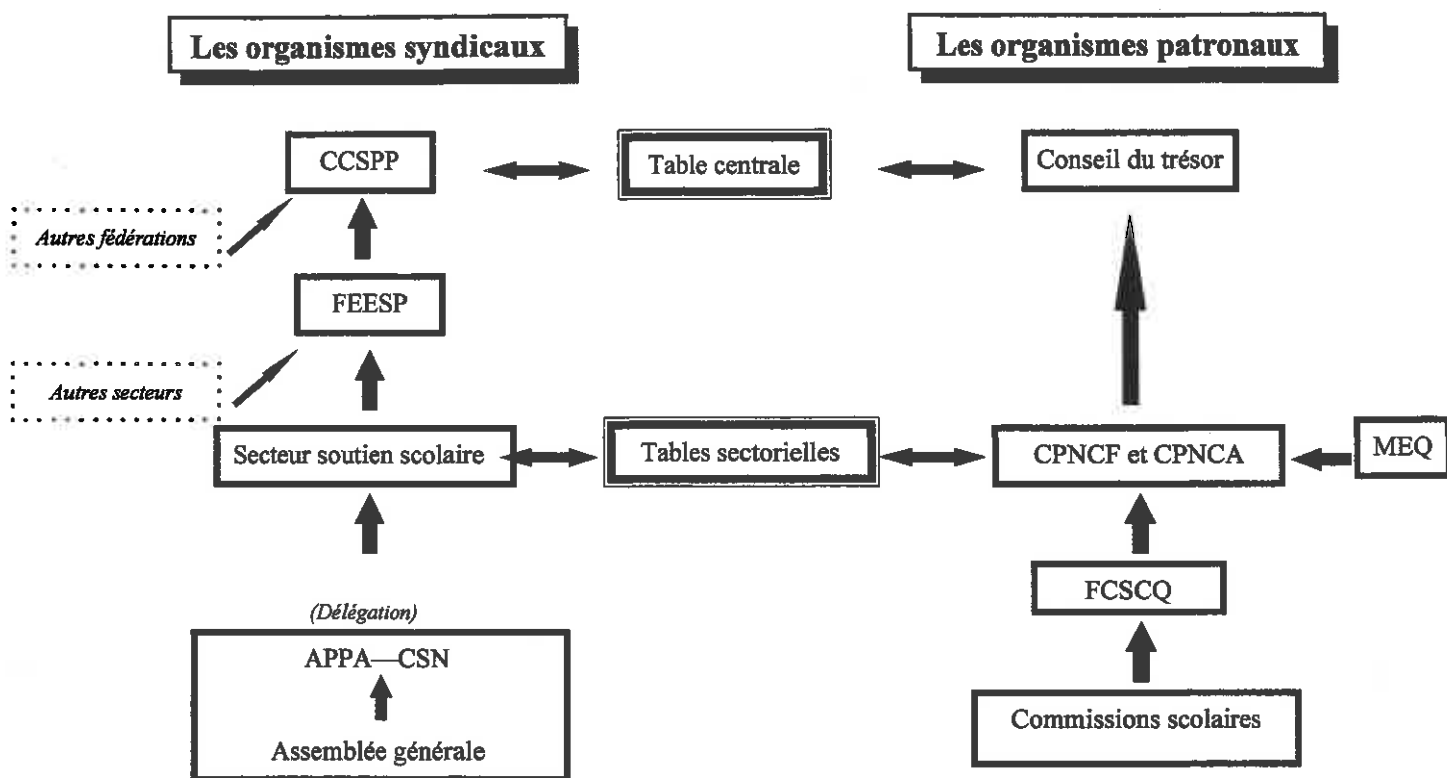
Des changements à l'APPA

Les différents intervenants patronaux lors des négociations.

Les différents intervenants syndicaux lors des négociations.

Des dates à retenir.

LA NEGOCIATION ET LES ORGANISMES IMPLIQUÉS



Équité salariale



L'étape des enquêtes terrain s'est terminée le 11 octobre après un long et essoufflant sprint de 4 mois.

Au total, environ 14 000 questionnaires auront été complétés, dont 112 par des membres de l'APPA. Nous tenons à remercier ces personnes

Nous en sommes maintenant à l'étape de l'évaluation de ces questionnaires et de la comparaison entre les classes d'emplois à prédominance féminine versus celles à prédominance masculine.

Cette dernière étape devrait conduire à un rehaussement des échelles de salaire de certaines classes d'emplois. Les résultats de celle-ci devraient être officialisés en décembre.

À suivre....

Intérim au Comité exécutif de l'APPA

Vos représentants au Bureau de coordination de l'APPA ont nommé Monsieur Charles Allen, président par intérim en remplacement de Mme

Ginette Allie pendant la durée de son absence pour une période indéterminée.

Aussi, M. Yves Campion a été nommé vice-président par intérim en remplacement de M. Charles Allen.

Les organismes patronaux

Conseil du trésor

Malgré son nom hérité de la tradition britannique, cet organisme du gouvernement est un ministère. Le ministre responsable est désigné sous le vocable « Président du Conseil du trésor. » Le Conseil du trésor est le « ministère des dépenses » du gouvernement. Ce ministère est responsable de la politique salariale des secteurs public et parapublic, des échelles de salaire attribuées aux classes d'emplois, de la participation du

gouvernement aux régimes de retraite, des politiques d'achat des ministères, etc. C'est l'organisme qui négocie les articles de nos conventions collectives avec incidences monétaires.

CPNCF—CPNCA Comité patronal de négociation des commissions scolaires francophones ou anglophones

Les organismes patronaux nationaux qui regroupent les représentants des Fédérations des commissions scolaires et

le Ministère de l'éducation. Ces organismes négocient les articles de nos conventions collectives qui n'ont pas d'incidences salariales.

FCSQ—Fédération des commissions scolaires du Québec

Organisme patronal national qui regroupe l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Les organismes syndicaux

CCSPP (ou C²SP²) - Comité de coordination du secteur public et parapublic

Organisme de la CSN qui regroupe les représentants des fédérations des syndicats du secteur public et parapublic de la centrale. C'est à cette instance que se décident les grands alignements de la négociation du secteur public. Il coordonne l'avancement des négociations aux tables sectorielles. C'est aussi le vis-à-vis du Conseil du trésor pour la négociation des articles avec incidences monétaires.

FEESP—Fédération des employées et employés des services publics de la CSN

Organisme qui regroupe tous les syndicats de soutien oeuvrant pour les employeurs publics et parapublics à l'exception du secteur de la santé et des services sociaux.

La FEESP compte dans ses rangs les syndicats de soutien scolaire, de soutien CEGEP, de soutien municipal, de Loto-Québec, de la Régie des installations olympiques, du Casino de Montréal, de la Société des traversiers du Québec, etc.

Tous ces syndicats ont en commun de représenter des « employés de bureau » et des « cols bleus ».

La FEESP est la seconde fédération en importance numérique de la CSN après la FSSS (Fédération de la santé et des services sociaux).

Secteur soutien scolaire

Organisme qui regroupe les syndicats de soutien scolaire de la CSN au sein de la FEESP. C'est le Conseil du secteur soutien scolaire qui élabore le projet syndical de convention collective à partir des propositions soumises par les syndicats, qui élit le Comité national de négociation, qui oriente les stratégies de négociation sectorielle (information et mobilisation) qui recommande aux assemblées générales l'acceptation ou le rejet du résultat des négociations. C'est aussi le Conseil du secteur soutien scolaire qui négocie les polices d'assurances collectives.

Le secteur soutien scolaire de la CSN compte 37 syndicats et plus de 15 000 membres. Comme il représente la majorité des employés de soutien de l'ensemble des commissions scolaires du

Québec, il est l'interlocuteur syndical principal pendant les négociations.

APPA-CSN—Association professionnelle du personnel administratif CSN

L'association représente le personnel administratif, technique, de secrétariat et des services de garde en milieu scolaire des deux plus importantes commissions scolaires du Québec, la CSDM et la CSEM.

L'APPA-CSN est un syndicat indépendant qui possède sa constitution et ses certificats légaux d'accréditation auprès du Ministère du travail. Notre syndicat est librement affilié à la CSN et à ses organismes.

Notre syndicat est géré quotidiennement par le Comité exécutif, administré par les Bureaux de coordination et dirigé par l'Assemblée générale. L'assemblée de tous les membres possède les droits exclusifs de décision sur la convention collective, sur le budget du syndicat, sur l'élection des membres du Comité exécutif et des Bureaux, sur les certificats d'accréditation, sur le recours à l'arrêt de travail et sur la constitution du syndicat.

**Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)**

6910, rue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1T6

Téléphone : (514) 254-3503
Télécopieur : (514) 254-7872

Courriel : secretariat@appa.qc.ca

Retrouves-nous sur le Web
www.appa.qc.ca



Loi à l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics

Cette nouvelle loi oblige les organismes publics, dont la CSDM, à procéder à une vaste enquête auprès de tout son personnel afin de le recenser, et ce, dans le but d'établir un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les minorités ethniques dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais.

Dans la semaine du 10 novembre, vous recevrez, personnellement, un questionnaire que nous vous demandons de remplir. La commission transmettra les données à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

Le comité du journal:

*Ginette Allie
Érick Forget
François Martel
Jacqui Nugent*

*Collaborateur: Pierre Tremblay
Mise en page: Claire Cusson
Impression: Imprimerie de la CSDM*



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN **CSN**



À venir:

Le Conseil du secteur scolaire à Montréal les 31 octobre et 1er novembre. À l'ordre du jour: le renouvellement de notre contrat d'assurance et les élections au comité de négociation en vue de la prochaine ronde de négociation pour le renouvellement de notre convention.

Comme au moment de mettre sous presse, cette rencontre n'avait pas encore eu lieu, un compte rendu suivra dans une prochaine parution.

Assemblée générale Pour tous les membres de l'APPA

Une assemblée générale de tous les membres est prévue le 20 novembre prochain à l'auditorium de l'école Georges-Vanier.

Surveillez le courrier interne.

Party de Noël

Le party de Noël des membres de l'APPA aura lieu le 11 décembre au Club Sélect sur le boulevard Métropolitain. Vous recevrez bientôt une invitation incluant un coupon-réponse à retourner.

Étant donné la popularité grandissante de cet événement, nous vous invitons à y répondre rapidement afin de réserver votre place.

Requête en syndicalisation

L'APPA a logé une requête au Ministère du travail afin de se voir reconnaître le mandat de représenter les travailleurs à contrat qui effectuent les études dirigées dans les écoles de la CSDM.

À ce sujet, une audience devant le Commissaire du travail est prévue le 8 janvier 2003.